

Vente en seconde main : votre acheteur veut utiliser un service de coursier



Situation

Vous avez mis en vente un objet sur une plateforme de vente de seconde main (Vinted, Facebook, Marketplace, eBay...). Une personne vous contacte très rapidement pour l'acheter mais vous dit ne pas pouvoir récupérer elle-même votre produit. Elle vous propose de faire appel à un service de livraison connu (Mondial Relay, DPD, DHL, GLS...) et de vous payer via ce service.

Risque

Les escrocs vous servent généralement une excuse pour vous inciter à vous diriger sur un autre site web que la plateforme bien connue et fiable que vous avez choisie ou pour faire apparaître une fenêtre de chat qu'ils contrôlent.

Les escrocs utilisent des reproductions frauduleuses de sites web. Ces faux sites vous renvoient ensuite vers une copie du site web de votre banque en ligne, où vous êtes invité à saisir vos données bancaires et de sécurité personnalisées. En procédant de la sorte, vous donnez à votre interlocuteur l'accès à vos instruments de paiement et vous risquez de vous faire dévaliser.

Parfois, les escrocs vous appellent au nom de la société de livraison pour soi-disant valider votre identité avec votre digipass. Ils peuvent

aussi recourir à de faux e-mails de confirmation qui ressemblent à ceux employés par votre plateforme de vente officielle.

Et si vous expédiez votre objet, vous ne le reverrez plus.

Conseil

Que vous vendiez ou achetiez via des plateformes en ligne, soyez toujours sur vos gardes dès que votre interlocuteur vous demande de sortir de la plateforme pour finaliser la vente ou l'achat.

Pour vos transactions en ligne, favorisez toujours les services proposés directement par la plateforme de vente que vous avez choisie et disposant d'une bonne e-réputation.

Ne cliquez jamais sur un lien que l'acheteur vous transmettrait par e-mail et insistez pour finaliser la commande par vous-même via la plateforme de votre choix. Les plateformes qui ont pignon sur rue, vous offrent des garanties contre les mauvais payeurs.

Ne payez jamais rien, quelle que soit la raison invoquée par l'acheteur : si c'est vous qui vendez, il n'est pas normal que vous deviez payer quelque chose, même si c'est un tout petit montant.

Et surtout, ne communiquez jamais vos données bancaires et de sécurité personnalisées à des intermédiaires obscurs.

Tombé dans le piège ?

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

Déposez plainte auprès de la police locale et de votre plateforme de vente.

Signalez la fraude à l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.